

## ARRETE DU MAIRE

### PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION, SUR LA ROUTE DE FRONTON

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise SAS E2D HABITAT en date du 14 novembre 2023,

Vu l'arrêté de police de la mairie de FONBEAUZARD référencé 2023\_AP\_27 en date du 12 septembre 2023,

Considérant que pour permettre la mise en place d'une grue sur un chantier sis 92 route de Fronton à Fonbeauzard et assurer la sécurité des personnes chargées de sa réalisation et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

### A R R E T E

**Article 1 :** La circulation sera alternée sur la route de Fronton, entre la place de l'Occitanie et l'avenue des Pins.

Cette réglementation sera applicable le vendredi 17 novembre 2023 de 07 heures 30 à 18 heures.

**Article 2 :** L'entreprise autorisée à mettre en place l'alternat est SAS E2D HABITAT 33 route de Francazal 31120 PORTET SUR GARONNE.

**Article 3 :** La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée sous le contrôle de la Police municipale, par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4 :** La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur la zone de travaux est à la charge de l'entreprise mandatée.

**Article 5 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 15 novembre 2023

Le Maire,

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

**MAIRIE :** place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ [mairie@ville-aucamville.fr](mailto:mairie@ville-aucamville.fr)

**ADRESSE POSTALE :** CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX